

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 025-212505325-20251216-DM120251205-BF

Berger
Levèque



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	15

Date de la convocation
11/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Objet de la délibération
Finances : DM1 Budget annexe les Hurlevents ajustement des stocks finaux

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE (arrivée à 18h39), Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Charles-Emmanuel PELLETIER (arrivée à 18h42), Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Marlène BAUD, donnant pouvoir à Karine GOMES
Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Lylian CALVAT
Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN jusqu'à son arrivée

Etaient absents :

Nathalie CASTILLON excusée
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Lylian CALVAT a été désigné secrétaire de séance.

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 25/03/2025 approuvant le budget primitif et les budgets annexes ;

VU la nécessité de procéder aux écritures relatives à la gestion des stocks de fin d'exercice conformément aux dispositions de la nomenclature M57 ;

Rapport d'information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements sur les opérations des stocks.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Objet/libellé	BP VOTÉ	Montant DM	BP modifié
DEPENSES					
043	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	0€	+30€	30€
RECETTES					
043	796	Transferts de charges financières	0€	+30€	30€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

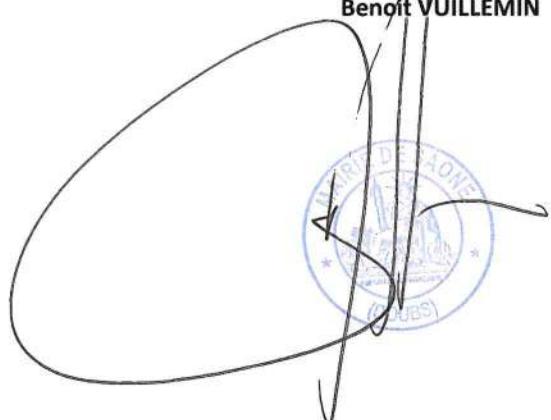
Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la Modification n°1 du Budget Annexe Les Hurlevents pour l'ajustement des stocks finaux
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 16 décembre 2025
 Monsieur le Maire de Saône,
 Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :

PRÉFECTURE DE BESANÇON –DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat